



Six pôles dans les écotechnologies

Le secteur de l'eau est privilégié.

LE GOUVERNEMENT a annoncé hier de nouvelles mesures concernant les pôles de compétitivité. À l'issue du comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire, François Fillon a dévoilé les six nouveaux pôles sélectionnés dans le domaine des écotechnologies.

« Nous avons privilégié l'eau, la gestion des déchets, le bâtiment, l'énergie », a expliqué le premier ministre.

Un pôle eau est implanté en Lorraine et en Alsace. Un autre dans le Centre. Celui à vocation mondiale en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Les deux pôles énergie sont installés en Alsace (Énergie) et en Aquitaine (Avenia). Celui consacré aux dé-



chets (Team) dans le Nord-Pas-de-Calais.

Le gouvernement a aussi rendu son verdict sur l'avenir de 13 pôles de compétitivité qui, sur un total de 71, n'avaient pas atteint leurs objectifs. Six d'entre eux ont sauvé leur label de pôle de compétitivité.

Le pôle Aquimer, implanté à Boulogne-sur-Mer, premier port de pêche français, est l'un d'entre eux. Les sept

recalés sont encouragés à se rapprocher d'autres pôles ou à revoir leurs ambitions à la baisse.

Cette décision ne doit pas être interprétée comme « une sanction » ou « un échec », mais témoigne de la volonté de l'État de rationaliser ses politiques publiques, a expliqué François Fillon.

YANN LE GALÈS